faire pour arrêter ces malfaiteurs. Direz-vous qu'on a bien fait de les laisser partir ? (Très bien à droite).

Le procureur général a dit qu'il ne pouvait procéder à une arrestation s'il n'était pas saisi d'une plainte formelle.

Mais ne s'est-on pas souvent abrité derrière l'article 10 du Code d'Instruction criminelle pour arrêter et détenir administrativement plusieurs citoyens qui n'avaient commis aucun délit ? Ne l'a-t-on pas fait récemment à Reims à l'occasion du voyage du président de la République ?

L'orateur dit que d'autres traiteront la question au point de vue de la magistrature et des officiers ministériels. Ils diront si l'on doit maintenir le privilège des notaires. Pour lui, il termine en appelant l'attention sur la nécessité de surveiller les Sociétés d'assurances et sur la proposition qu'il a déposée à cet effet.

Il conclut en demandant à nouveau pourquoi le gouvernement est resté systématiquement inerte dans cette affaire.

Discours de M. Binder

M. BINDER dit qu'il désire savoir quelle sanction le gouvernement compte donner aux agissements du procureur général Bulot, agissements dénoncés par M. Vallé lui-même.

M. Bulot a prétendu qu'il n'avait eu que très peu de rapports avec les Humbert. Or, il faisait partie, il y a dix ans, et fait encore partie d'une Loge maçonnique dans laquelle on remarquait les noms de Daurignac, de Parayre et de Frédéric Humbert lui-même.

L'orateur rappelle dans quelles conditions M. Vallé, avocat, a plaidé pour un banquier Cattaui, dans un procès contre les Humbert, et a fait avec M. Bulot et dans quels termes il en a parlé à un journaliste.

Si M. Vallé a tenu les propos qu'on lui attribue, on ne s'explique pas qu'il n'ait pas révoqué M. Bulot. S'il ne les a pas tenus, pourquoi laisse-t-il traîner des soupçons qui ne seraient pas justifiés ? N'a-t-il cédé devant les menaces de M. Bulot ?

M. Vallé est certainement un honnête homme. Il ne voudrait pas conserver son poste aux prix des palinodies les plus basses et des compromissions les plus louches.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il ne permettra pas qu'on suspecte l'honnêteté d'un de ses collègues.

M. BINDER explique qu'il a voulu dire que le cœur des sceaux montrerait par la netteté de ses déclarations qu'il préfère son honneur à son portefeuille.

Discours de Constans

Le citoyen CONSTANS, député de l'Allier à la parole pour expliquer, dit-il, au nom du groupe socialiste révolutionnaire, ce qu'est l'affaire Humbert.

Messieurs, qu'est-ce que c'est que l'affaire Humbert ?

A DROITE. — Un lapin (Rires).

CONSTANS. — L'affaire Humbert est un des symptômes de la décomposition de l'état social actuel.

Après le Panama militaire qu'a été l'affaire Dreyfus, nous avons le Panama de la magistrature.

La loi ne s'appesantit que sur les pauvres diables.

La Magistrature impitoyable pour les petits est pleine d'égards pour les grands voleurs.

C'est là le vice de toutes les sociétés capitalistes. La justice ne fleurira que lorsque le socialisme aura fait disparaître l'exploitation de l'homme par l'homme (Applaudissements à l'extrême gauche).

Discours de M. Syveton

Le nationaliste SYVETON proteste contre les flèches *d'abominable et d'odieuse* appliquées par M. Mirman à une affiche que celui-ci a attribuée à M. Jules Lemaître, mais que la Patrie Française revendique.

Nous avons dit que les millions des Humbert servaient peut-être à la propagande gouvernementale. C'est que nous étions instruits par une triste expérience.

L'orateur rappelle les accusations formulées jadis par M. Delahaye et prétend que M. Floquet avait s'être servi de l'argent du Panama pour subventionner des journaux.

M. LE PRÉSIDENT dit que M. Floquet n'a jamais fait un pareil aveu. Il rend hommage à sa haute probité.

M. SYVETON constate qu'un autre ministre, *professant à la majorité*, dit : « Si je n'avais pas été comme j'ai fait, vous ne seriez pas sur ces bancs ».

Nous avons donc le droit de demander si le gouvernement n'est pas complice. Nous avons le droit de rester sceptiques sur l'emploi des fonds provenant des escroqueries des Humbert.

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à la modération.

M. SYVETON conclut en disant : Tant que les Humbert ne sont pas arrêtés, nous avons le droit de nous demander si le gouvernement ne poursuit pas à Corfou une louche négociation qui rappelle l'affaire Action.

Discours de M. Lasies

M. LASIES. — Je viens demander au Président du Conseil, s'il est vrai que sur un ordre mystérieux des photographies de documents importants aient été dérobées (Mouvements divers).

Notre collègue M. Constans, avait raison quand il parlait de révoltes populaires provoquées par les scandales comme celui qui nous occupe.

Et je ne puis m'empêcher de me rappeler les paroles de M. Jaurès, en 1895, engageant dans la même réprobation le politicien véreux et l'anarchiste meurtrier. A cette époque, M. Jaurès vous disait qu'il faut punir les scandales d'en haut, si on veut éviter la révolte d'en bas. Pensez-vous toujours de même, M. Jaurès ? Applaudissements à droite. Bruits à l'extrême gauche).

Dans cette affaire Humbert il y a une escroquerie qui n'a pu se perpétuer si longtemps sans complicités dans le monde politique et dans le monde judiciaire. Il y a donc des magistrats félons. Il faut les rechercher et les frapper (Mouvements divers). Je dis ceci à nos magistrats que Mme Humbert a pu tromper pendant 20 ans. (Applaudissements à droite).

M. LE PRÉSIDENT. — Abstenez-vous de généralisations forcément injustes (Très bien, très bien, à gauche. Mouvements divers).

M. LASIES. — Vous voulez que je précise, eh bien, je vais préciser.

Comment, si un article de M. Pelletan disant qu'il faut exécuter les magistrats complices sans les soumettre à l'escroquerie des Humbert n'aurait pu se produire.

Discours de M. Firmin Faure

M. FIRMIN FAURE rappelle que M. Bulot a déclaré le 2 juin que les dossiers contenaient des documents très compromettants pour des personnages politiques et ajoutait qu'il ne craignait pas sa révocation. (Exclamations à gauche).

UNE VOIX. — Ce sont là des racontars de journaux.

M. FIRMIN FAURE. — Il y a là une véritable tentative de chantage. M. Bulot dit simplement : « Ma tête ? Prenez garde à vous. Si vous touchez à moi, je mange le morceau. (Exclamations. Bruit à gauche).

Et j'ai le droit de demander aussi s'il n'y a pas entre le maintien de M. Bulot et le non-lieu rendu en faveur du banquier Cattaui une corrélation. Je sais bien qu'on a fait imprimer dans les journaux une note indiquant que le non-lieu avait été rendu 15 jours auparavant. Mais à quoi le croit-on bon ? (Vives exclamations à gauche. Bruit prolongé. M. Chauvière est rappelé à l'ordre).

LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. VIOLETTE interpelle l'orateur dans le bruit.

M. FIRMIN FAURE. — Vous me rendrez raison. (Longue agitation).

La vérité est que M. Bulot vous tient et voilà pourquoi les Humbert n'ont pas été arrêtés et pourquoi M. Bulot demeure à la tête du parquet général. (Applaudissements à droite).

Discours de M. Boutard

AMUSANT INTERMEDE

M. BOUTARD. — Je monte à la tribune pour éviter les rappels à l'ordre qui pleuvent à jet continu sur moi. (Rires).

M. BAUDRY D'ASSON. — Vous avez pris ma place, mon cher collègue. (Rires prolongés).

M. BOUTARD. — Non, ma place est à gauche. (Rires). Les voleurs qui sont des usuriers, me laissent froid. (Hilarité). Quant aux Humbert, je suis bien rassuré sur leur compte. M. Bulot demeurera au parquet et M. Vallé, gardera son intimité avec les voleurs et les volés. (Exclamations et bruit). (Mouvements divers. Rires).

M. BOUTARD. — Et voilà ! (Hilarité).

LE PRÉSIDENT. — Retirez ce que vous avez dit ?

M. BOUTARD. — Me croyez-vous capable de dire quelque chose que je ne pense pas. (Rires).

LE PRÉSIDENT. — Vous devez respecter tous vos collègues.

M. BOUTARD. — Je respecte votre auguste personne. (Rires prolongés). J'ai été rappelé une première fois à l'ordre pour avoir soutenu que M. Vallé avait pris comme chef de cabinet le fils d'un préfet du 16 Mai. Eh bien, quand on est le représentant du bloc républicain, on commence par prendre comme chef de cabinet un républicain.

UNE VOIX. — Et Caillaux, il a bien été ministre du bloc !

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Si Gambetta vivait encore, il serait royaliste (Rires).

M. BOUTARD. — Enfin, voulez-vous ma conviction ? C'est que les électeurs seront volés encore comme ils l'ont été par le passé. (Exclamations, rires et applaudissements à droite). La Chambre, que cet intermède a fort diverti, reprend son sérieux quand le garde des sceaux monte à la tribune.

Déclarations de M. Vallé

M. VALLE, ministre de la justice, dit que parmi les interpellations apportées à la tribune, il en est qui visent sa personne, d'autres la législation et peut-être l'administration de la justice (Mouvements divers).

Pour ce qui est de l'affaire Cattaui dont j'étais l'avocat, je me suis trouvé naturellement sur ce point en contradiction avec le Procureur général Bulot. Je ne me faisais pas allusion sur la valeur morale des Humbert et je ne regrette pas les paroles que j'ai pu prononcer à cet égard (Mouvements divers).

Bien avant que je fusse ministre, on racontait que je voulais révoquer M. Bulot. Sur ce point, je n'avais fait de confidences à personne, voilà la vérité (Mouvements divers. Ruineurs à droite).

Le jour de mon arrivée au pouvoir j'ai reçu un journaliste à qui j'ai dit : « Je n'ai rien arrêtur de ce que j'ai dit commeavocat (Mouvements divers).

Arrivé au pouvoir, mon premier soin a été de dépouiller l'avocat (Rires).

J'ai recherché si M. Bulot avait commis une faute. M. Bulot acceptait que je le déplace si je le jugeais nécessaire (Mouvements divers. Exclamations). J'étais donc très à mon aise (Mouvements divers. Rires).

L'usage est que l'action publique ne soit mise en mouvement que lorsqu'il existe une plainte.

Le Procureur général était d'ailleurs couvert par ses chefs.

M. MILLEVOYE. — Quels chefs ?

M. VALLE. — S'il y avait eu dans la recherche des Humbert une défaillance, le procureur général ne serait pas resté 24 heures à son poste. Et c'est moi qui lui ai demandé de le conserver (Applaudissements à gauche).

Quant à l'accusation de M. Firmin Faure, *elle est fausse d'un bout à l'autre*, et je la repousse du pied (Applaudissements à gauche).

L'ordonnance de non-lieu en question avait été rendue quinze jours avant mon arrivée au pouvoir.

— Ah ! je sais que dans vos milieux, continue-t-il, le ministère aux applaudissements de toute la gauche et en se tournant vers les nationalistes : « sais que dans vos milieux on ne recule devant aucune accusation.

Mais cette ordonnance de non-lieu a été enregistrée (Vifs applaudissements à gauche).

M. DUMONT à *Firmin Faure* qui s'agite : Nerton !

M. Firmin FAURE. — Cretin ! (Bruit).

M. VALLE. — Je répète que l'on a fait tout pour arriver à l'arrestation des Humbert.

Et pourquoi ne les arrête-t-on pas ?

Parce que des hommes politiques seraient compromis ? (Mouvements divers).

Croyez-vous que le fait pour un homme politique d'être entré dans cette maison dont le chef avait occupé les plus hautes places de l'Etat ait suffi pour entacher son honneur ?

Il ne s'avait pas traité alors que des républicains, les hommes politiques de tous les partis fréquentaient dans cette maison.

Les gens de tous les mondes, les ducs, les comtes, les marquis y fréquentaient (Rires).

CRIS A DROITE. — Les noms ! les noms !

M. VALLE. — Mais j'avais avec des représentants du même groupe.

Le jour où Mme Humbert comparaîtra aux assises, elle dira : « Messieurs, vous qui êtes y comparaîtra, mais y viendra des hommes politiques de tous les partis qui ont été victimes de la même escroquerie, et vous voudrez, de la même naïveté (Exclamations).

M. de la FERRONNAYS. — Les journaux annoncent que la famille Humbert est à Corfou.

M. VALLE. — Je crois que le gouvernement n'a pas reçu des ordres pour la faire arrêter.

M. PRACHE. — Ils jouent aux carabiniers.

PASTRE. — On dit que la famille Humbert s'était réfugiée dans un couvent.

M. BAUDRY D'ASSON. — Elle est à Paris dans un hôtel meublé.

M. VALLE. — Si elle est quelque part, ils seront arrêtés (Rires. Applaudissements). Le Garde des Sceaux a déjà donné ordre et est disposé à le faire encore.

M. BINDER. — Il résulte de tout cela que vous (les décide à étouffer cette affaire.

M. VALLE. — On a trouvé aussi aux Vives-Eaux des clichés photographiques (40 ou 50) que le commissaire priseur a pour habitude de détruire (Mouvements divers. Rires).

Les débris ont été recherchés et on a acquis la certitude qu'ils étaient sans importance. C'étaient des portraits de famille, pour la plupart.

M. LASIES. — Cet usage de briser les clichés photographiques est au moins bizarre.

Je voudrais que les grands voleurs, on ne les prend pas, on les salue (Bruit).

Les ordres du jour

Après ces déclarations le garde des sceaux, la clôture de la discussion est prononcée.

Plusieurs députés de gauche réclament l'ordre du jour pur et simple.

LE PRÉSIDENT. — Il me faut d'un ordre du jour de MM. Maujan, Codet et Sarrien, ainsi conçu :

« *La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre énergiquement toutes les culpabilités dans l'affaire Humbert, et donner à cette affaire les suites exclusivement judiciaires qu'elle comporte, et repoussant tout addition, passe à l'ordre du jour* ».

M. COMBES, Président du Conseil, dit que le gouvernement ne peut pas accepter l'ordre du jour pur et simple, après les attaques dirigées contre le garde des sceaux. Le gouvernement ne peut accepter que l'ordre du jour Maujan.

CRISE MINISTÉRIELLE MANQUÉE

A ce moment, il se produit un incident. Comme à gauche on s'évertue à réclamer l'ordre du jour pur et simple, le Président du Conseil prend sa serviette et se lève en faisant signe à ses collègues de le suivre.

M. Vallé reste assis. Les députés de la majorité intervinrent auprès du Président du Conseil qui se rassied. L'agitation est vive.

M. GAUTHIER DE CLAGNY se précipite à la tribune et présente quelques observations en faveur de l'ordre du jour pur et simple.

— Cet ordre du jour, dit-il, n'est pas dirigé contre le gouvernement, tout le monde rend hommage à la loyauté du garde des sceaux.

CHAUVIÈRE. — Ah le bon apôtre !

M. GAUTHIER. — Je suis convaincu que le gouvernement agira sagement en acceptant l'ordre du jour pur et simple.

M. COMBES. — Le gouvernement persiste à repousser l'ordre du jour pur et simple, malgré les avis désintéressés de M. Gauthier de Clagny (Rires à gauche). Le gouvernement veut une mesure complète.

Vote de confiance

Après cette ferme déclaration du Président du Conseil, qui pose nettement la question de confiance, on passe au vote.

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE, REPOUSSÉ PAR LE GOUVERNEMENT, EST REJETÉ PAR 399 VOIX CONTRE 123.

— J'avais déposé un ordre du jour, dit M. LASIES, mais je renonce à en demander la priorité, certain d'avance du sort qui l'attend.

L'ordre du jour de confiance, présenté par MM. Maujan, Sarrien et Codet, est alors mis aux voix.

IL EST ADOPTÉ PAR 313 VOIX CONTRE 74.

La séance est levée à 6 heures 30. Séance lundi.

Vote de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance, à la suite des interpellations sur l'affaire Humbert :

Ont voté contre : MM. Cochin et Delory.

Se sont abstenus : MM. Dansette, Lemire, Plichon, Montalembert, Grousseau, Tailliandier, Dard, Truy, Adam.

Absents par congé : MM. Barrois et Rose.

Tous les autres ont voté *pour*, c'est-à-dire en faveur du gouvernement.

SÉNAT

Paris, 27 juin. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1901.

M. RIOU. — Le rapport de M. Antonin Dubost dit que l'on ne peut cette fois-ci, faire grief ni au gouvernement, ni à la Chambre de la précipitation avec laquelle ce projet de loi doit être voté par le Sénat. Je n'en disconviens pas, mais je voudrais que la constatation du rapporteur servît au moins pour l'avenir.

Il serait en effet à désirer que le contrôle financier du Sénat ne fut pas rendu illusoire comme il arrive trop fréquemment par les retards qu'on au porte à nous saisir.

Cette remarque faite l'orateur fait ressortir que, conformément aux pronostics pessimistes de l'opposition lors de la discussion de la dernière loi de finances, le budget de 1901 se solde par un déficit de plus de 300 millions.

Le précédent ministre des finances, M. Caillaux, avait contesté ce chiffre quand ses contradicteurs le prédisaient. A deux reprises il avait donné ici même l'assurance que le déficit n'atteindrait pas la moitié de cette somme. Cette affirmation a été portée à la tribune uniquement dans l'intention de peser sur l'esprit des électeurs, à la veille des élections générales.

Il est certain que notre rapporteur général n'était pas d'accord avec l'ancien ministre des finances en ce qui concerne les évaluations du déficit ; mais passons.

Je voudrais demander à M. le ministre où en est le paiement des annuités de l'indemnité chinoise.

M. ROUVIER. — L'annuité de 1902 est en grande partie payée.

M. RIOU. — Je vous remercie. Mais aurez-vous suffisamment d'argent pour les indemnitaires ?

M. ROUVIER. — Le dernier budget avait prévu les crédits nécessaires. Nous avons en caisse assez d'argent.

M. RIOU prend acte de cette déclaration.

M. ANTONIN DUBOST prend la défense de M. Caillaux. Jamais, dit-il, l'ancien ministre des finances n'a songé à diminuer, dans un but politique, l'importance du déficit budgétaire. Et, quant à lui, s'il a été en désaccord avec M. Caillaux au sujet du chiffre de ce déficit, il a, d'autre part, spécifié dans son rapport que les difficultés financières en face desquelles se trouve le Trésor ne sont que le résultat de la politique suivie depuis 1815 par les gouvernements qui ont précédé la République.

M. Riou, ajoute l'orateur, choisit bien mal son moment pour essayer de tirer un parti politique de notre situation financière. La responsabilité de celle-ci incombant aux régimes monarchiques déchus. Jamais la situation ne s'était améliorée autant que sous le régime actuel.

Le projet relatif aux crédits est adopté à L'UNANIMITÉ DE 259 VOTANTS.

Le SERVICE de DEUX ANS

Le Sénat revient à la discussion de la loi militaire de deux ans.

LE GÉNÉRAL BILLOT exhorte tout d'abord le Sénat à réfléchir avant de toucher à « l'admirable » armée de la France républicaine, constituée au prix de tant d'efforts par les trente ministres de la guerre qui se sont succédé depuis la guerre.

Il rend hommage aux orateurs qui l'ont précédé. Il n'aurait pas pris la parole s'il n'avait considéré comme un devoir professionnel de prendre la défense de la loi militaire de 1872, déjà modifiée en 1889.

L'orateur considère que le service personnel, l'égalité de l'impôt du sang en temps de guerre et la suppression des primes de remplacement sont les seules mesures absolument justifiées.

Les amendements proposés actuellement lui semblent ne pouvoir être que nuisibles et dangereux.

Il ne peut pas admettre, comme M. de Freycinet, que le service de deux ans nous donnera une instruction meilleure, des réserves plus fortes, des cadres aussi bons avec des effectifs équivalents, tout en assurant le respect du principe d'égalité par la suppression des dispenses.

Il déclare attacher que peu d'importance à la question des effectifs, qui seront forcément, dit-il, en déficit ; mais il craint pour la solidité de notre armée.

Le service de deux ans ne peut produire qu'à des conditions et à des désastres. Il ne peut que faire courir au pays les plus grands dangers. Il rendra impossible à la fois l'instruction et l'éducation militaire.

Ici est l'avis de la vieille baderne réactionnaire du général Mégnie.

Motion d'ajournement

M. FRÉVET insiste pour que le gouvernement prenne avis de la commission de l'armée et du Conseil supérieur et dépose une motion dans ce sens.

La motion est REPOUSSÉE APRES POINTAGE, PAR 149 VOIX CONTRE 118.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi et la séance est levée.

La maladie du roi d'Angleterre

BULLETIN DE SANTÉ

Londres, 27 juin. — Ce matin, 10 heures 15, on a communiqué ce bulletin de santé :

« Le roi a eu une assez bonne nuit et a pris quelque sommeil naturel. Son appétit devient meilleur. La blessure est beaucoup plus confortable. Dans l'ensemble, l'état du roi cause moins d'anxiété ».

On annonce que ce bulletin n'a été signé qu'après une longue consultation entre les médecins du roi.

MŒURS PRINCIÈRES

Il vient d'arriver une mésaventure à un des princes venus à Londres pour le couronnement. Le « Morning Leader », qui raconte l'affaire, ne donne pas le nom du prince, mais il serait, paraît-il, membre d'une des grandes familles regnantes d'Europe.

Voici l'histoire : Etant sorti l'autre soir après dîner, le jeune prince fit la connaissance de plusieurs étrangers et se rendit en leur compagnie dans les bars et les maisons mal famées de Southwark.

A un moment donné une discussion s'éleva entre le prince et les étrangers ; la police fut appelée et tout le monde fut mené au poste. Que s'est-il passé exactement ? On l'ignore, mais les étrangers accusaient le prince d'attentat aux bonnes mœurs. La police, en apprenant le nom de celui-ci, dit qu'il était victime de maîtres chanteurs et le prince fut remis en liberté.

Les étrangers ont comparu hier matin devant le tribunal de Southwark ; un peu avant que l'affaire fut appelée, le magistrat appela les journalistes et leur demanda de ne pas parler de l'affaire ; quelques-uns y consentirent, mais le rédacteur du « Star » répondit qu'il était obligé de faire son devoir et de rendre compte des affaires qui se passaient à la police.

Le président lui dit que l'affaire était excessivement importante, qu'elle pouvait affecter les relations de l'Angleterre avec l'étranger, qu'un des personnages royaux venus pour le couronnement se trouvait impliqué dans l'affaire et que par conséquent il avait décidé que l'on ne ferait pas mention de l'affaire dans les journaux. Le reporter ne voulut pas accéder au désir du magistrat, disant que l'audience du tribunal devait être publique.

Néanmoins, le président fit évacuer la salle et invita tous les journalistes présents à se retirer.

Le « Morning Leader » assure que l'affaire sera portée devant la Chambre ces jours-ci, parce que l'on a violé la loi, qui dit que les affaires de police doivent être publiques.

DÉCEPTIONS ET COLÈRES

Dans certaines parties du pays, la décision prise par les autorités locales de supprimer les fêtes préparées en l'honneur du couronnement, a été accueillie par des démonstrations hostiles.

A Dunstable, dans le Bedfordshire, un meeting de protestation a été organisé, à la suite duquel une foule nombreuse se dirigea vers la résidence du maire et du recteur, dont les fenêtres furent mises en miettes au milieu des huées.

Une bagarre s'est produite à Hemel-Hempstead, dans le Hertfordshire, quand on a appris que le comité du couronnement avait décidé de vendre la viande et les provisions de toute nature destinées au banquet des pauvres.

Ceux-ci, très désappointés, se réunirent alors en foule et brisèrent les vitres des maisons occupées par les membres responsables du comité. Un magasin de porcelaine, appartenant à un conseiller du nom de Gray, fut mis complètement à sac. La foule n'épargna pas une assiette.

La police locale fut impuissante à maîtriser les forcenés, et pour faire cesser les troubles on dut appeler en hâte la police montée de Watford et de Berkempstead.

NOUVEAU BULLETIN DE SANTÉ

A six heures du soir, le nouveau bulletin suivant a été communiqué :

« L'état satisfaisant, indiqué dans les précédents bulletins, se maintient. Aucun signe inquiétant ne s'est manifesté ».

En clôture de la séance de la Chambre des communes lord Balfour annonce qu'il a reçu par téléphone des nouvelles satisfaisantes de la santé du roi.

On annonce, d'autre part, que le roi a entièrement repris sa connaissance. Il peut parler, sans se fatiguer. Les médecins disent qu'il est hors de doute que si cet état de choses continue, le malade sera bientôt complètement hors de danger.

Une note officieuse, sur la maladie du roi, dit que son état ne peut pas être plus satisfaisant.

L'Affaire HUMBERT - CRAWFORD

LE COFFRE-FORT DU HAVRE

Paris, 27 juin. — Nous avons annoncé que M. Leydet avait envoyé au Havre une commission rogatoire donnant des ordres pour rechercher un coffre-fort dans lequel l'avoué Parmentier était accusé, par une lettre anonyme, de cacher des documents.

L'existence de ce coffre-fort a été reconnue par les clercs de l'avoué. Ils ont ajouté que la clé était entre les mains de Parmentier, qui devait l'avoir attachée à son trousseau, qu'il porte constamment sur lui.

Le coffre-fort en question a deux serrures. La clé de l'une d'elles reste entre les mains d'un employé spécial du Comptoir d'Escompte et celle de l'autre est la possession de Parmenter. Le juge du Havre va donc faire demander cette dernière à Parmentier et, dès qu'il l'aura reçue, il ouvrira le coffre pour vérifier si les allégations de la lettre anonyme sont exactes.

Le coffre ne contient, dit Parmentier, que des valeurs. Le juge d'instruction n'a pas encore reçu mission d'en faire le récolement, mais seulement de rechercher si des documents intéressant l'affaire en cours n'y seraient pas renfermés.

LA LIQUIDATION DES BIENS

La vente de la galerie de tableaux de la famille Humbert, à la galerie Georges Petit, s'est terminée hier. Les prix sont restés bas, en général.

Les ventes de la journée ont produit 30.864 francs, et l'ensemble des vacations 1.250.000 francs.

LE FILS PARMENTIER

Auxerre, 27 juin. — M. Parmentier, dont le père est impliqué dans l'affaire Humbert, a été interrogé hier à Toucy, par le juge d'instruction d'Auxerre.

Les lettres dont il était porteur ont été saisies, en même temps le parquet de Joigny perquisitionnait au château de Parmentier à Fontaines. Les correspondances ont été également saisies.

ENCORE UNE FAUSSE PISTE

Athènes, 27 juin. — Une dépêche de Corfou annonce que la nouvelle d'après laquelle les Humbert sont réfugiés dans l'île est absolument fausse. La police perquisitionne néanmoins dans tous les bâtiments qui entrent ou qui sortent du port.

Congrès du Parti ouvrier belge

Bruxelles, 27 juin. — Le Parti ouvrier a tenu jeudi soir, à la Maison du Peuple, une grande assemblée des militants.

La salle Blanche était bondée, ce qui, après les âpres luttes d'avril et la bataille électorale, offrait un spectacle réconfortant.

Le citoyen G. Maes présidait.

L'ordre du jour portait l'examen de la situation politique nouvelle créée par les dernières élections.

Les citoyens Vandervelde, Deiporte, Bertrand et Meysmans, députés, étaient présents ; le citoyen G. Delbastée, indisposé, s'était fait excuser.

Eibers a donné lecture d'un rapport longuement applaudi, résumant le travail dans ces derniers mois et préconisant les résolutions suivantes :

1° Nouvelle campagne pour le S. U. ;

2° Création d'un journal flamand ;

3° Excursions à la campagne et organisation de fêtes avec projections lumineuses ;

4° Propagande systématique dans chaque canton, avec le concours de nos députés ;

5° Réorganisation des fédérations cantonales ;

6° Organisation, tous les trois mois, d'un congrès d'arrondissement ;

7° Création d'un groupe de propagande ;

8° Ouverture immédiate d'une campagne électorale communale pour 1903 ;

9° Manifestation pour l'instruction obligatoire ;

10° Développement, avec le concours des députés et des orateurs, de l'organisation syndicale ;

11° Développement de l'organisation coopérative dans les faubourgs et à la campagne ;

12° Création de cercles d'études.

Un débat s'engage ensuite entre les citoyens Vandervelde, Fischer, V. Serwy, Moreau et Tielmans au sujet des possibilités de réussite de la campagne pour le S. U.

Au sujet de la création d'un journal flamand, l'assemblée, après avoir décidé la création d'une commission, décide de faire appel à l'opinion de délégués des fédérations gantoise, anversoise, louvaniste et malinoise.

Il est décidé aussi que la question du développement de la presse française sera discutée dans une assemblée spéciale.

Les délégués ont consacré la fin de la séance, à la discussion d'affaires intérieures du parti.

Faits Divers

HORS RÉGION

Vol de plus d'un million à Marseille

INDUSTRIELS ET PORTEFAIX COMPROMIS.

Marseille, 27 juin. — Une information est ouverte par le parquet de notre ville sur une affaire de vols, dans laquelle on compte déjà huit inculpés, appartenant tous à la corporation des portefaix de Marseille. Ces vols, qui duraient depuis une quinzaine d'années, portent sur un chiffre des plus considérables, puisque, d'après les premiers résultats de l'enquête, le total dépasserait un million.

Au moment du pesage des coprahs entreposés dans les docks, les manutentionnaires substituaient des sacs d'un poids supérieur à ceux que les peseurs jurés venaient de vérifier et de marquer, ou bien, après pesage, ils défaisaient les sacs et y ajoutaient un surplus de cinq à dix kilos de marchandises ; la Compagnie des docks se trouvait ainsi lésée de la différence en marchandises qui était ensuite vendue à vil prix à des fabricants d'huiles et de savon.

La Compagnie des docks s'est trouvée obligée de ce chef de payer depuis dix ans, plus d'un million d'indemnités aux expéditeurs et aux négociants qui lui avaient entreposé des marchandises.

Quelques-uns de ces détournements étant couverts par la prescription décennale, aucune arrestation n'a encore été opérée, mais il paraît probable que quatre mandats de dépôt, au moins, seront signés dans la journée ; ils viseront un maître portefaix et deux entrepreneurs de manutention.

Pour le moment, le juge cherche à savoir si les inculpés ont trouvé des complicités coupables chez les manufacturiers qui recevaient les marchandises. Ces industriels ne pouvaient pas ignorer les quantités de matières premières qu'ils avaient à recevoir dans leurs usines, les quantités étant portées sur le bulletin de pesage de la Compagnie des docks délivré par les peseurs jurés.

Si cette complicité, qui paraît évidente au premier examen, était démontrée, l'arrestation des usiniers inédicats serait ordonnée.

Pour arriver à ce résultat le juge a chargé M. Berger, chef de la sûreté, et deux autres magistrats d'aller perquisitionner ce matin à la première heure aux domiciles des individus poursuivis. Ces perquisitions, qui ont été opérées entre sept et huit heures, ont amené la saisie de nombreux papiers dont l'examen sera confié à M. Michel, expert commis par le juge.

Tous ces papiers ont été transportés au palais de justice et enfermés dans une pièce attenante au cabinet du juge. Quant aux huit personnes inculpées jusqu'à présent, elles seront interrogées dans la journée par le juge d'instruction, en présence de leurs avocats.

LES DRAMES DU DIVORCE

Une maison cernée par la police

Paris 27 juin. — M. D'Homme, commissaire de police de Courbevoie, se rendait hier matin au Petit-Colombes, chez M. Charles Jacques, 45 ans, neveu de l'ancien député du XIVe arrondissement, fils d'un médecin et ancien inspecteur révoqué de commissariat à la préfecture, demeurant avenue de la Cerisaie, afin d'y procéder à l'exécution d'un jugement rendu en matière de divorce. M. Hardy, huissier, deux clercs de cet huissier, venus comme témoins, et la femme de Jacques l'accompagnaient. Le magistrat trouva la grille du pavillon fermée. Il déclina sa qualité et aussitôt Jacques se montra sur le perron de sa demeure, un revolver en main.

Il dirigea son arme contre M. D'Homme et tira une balle qui atteignit un des barreaux de la grille et ricocha, blessant le commissaire de police au genou gauche et l'huissier à la main gauche. Jacques tourna alors son arme contre sa femme et la déchargea à deux reprises, sans l'atteindre heureusement.

M. D'Homme se retira, après avoir fait cerner la maison par ses agents.

Le préfet de police informé envoya M. Fouquet, commissaire de police à la brigade des recherches, accompagné de huit agents, au Petit-Colombes pour y arrêter Jacques. Ce dernier, qui s'était barricadé chez lui, déclara à M. Fouquet qu'il ne se rendrait que sur un mandat du parquet.

M. Cochefert, muni d'un mandat d'amener du procureur de la République et d'une ordonnance de perquisition, se rendit le soir, à cinq heures, chez Jacques et l'arrêta sans qu'il opposât la moindre résistance, en le prenant par la raison et les sentiments.

Jacques est considéré comme un déséquilibré.

UNE INFIRMIÈRE EMPOISONNEUSE

Trente et une victimes. — La folie du crime

New-York, 27 juin. — Les tribunaux viennent de se prononcer, à Barnstaple, dans l'Etat de Massachussetts, sur le cas de Jane Toppan, une infirmière d'hôpital, accusée d'avoir donné la mort, par empoisonnement, à un très grand nombre de malades confiés à ses soins. Le cas de Jane Toppan, femme de cinquante-cinq ans, est peut-être sans précédent, par son étrangeté.

Elle a tranquillement avoué que, depuis cinq ans, elle avait empoisonné par la morphine 31 personnes ; elle avait donné la mort à neuf d'entre elles dans un espace de 51 jours, c'est-à-dire qu'elle avait un assassinat par semaine sur la conscience. Interrogée sur les mobiles de ses crimes, elle n'a pu en indiquer un. Elle a simplement constaté qu'elle éprouvait elle ne savait quel plaisir à se sentir maîtresse de la vie et de la mort d'autrui, et goûtait une véritable volupté à trancher, suivant sa volonté, les destinées des malades.

Le jury a vu en cette femme, dont le cas passionne tous les criminalistes et les savants des Etats-Unis, une « créature irresponsable ». Il l'a déclarée folle et Jane Toppan va être enfermée à perpétuité dans un asile d'aliénés. Des centaines de médecins demandent l'autorisation de l'examiner, d'en faire le sujet d'études spéciales.

DANS LA RÉGION

EXPLOSION D'UNE MINE

A ROUVROY

DEUX MINEURS GRIEVEMENT BLESSÉS

Vendredi, vers une heure du matin, le boute-feu Antoine Lefebvre, âgé de 40 ans, actionnait à l'aide d'une pile électrique, quatre mines préparées dans le prolongement de la bowette de la veine numéro 11 de la fosse numéro 2 de Drocourt, située à Rouvroy.

L'une de ces mines ayant raté, Lefebvre et le mineur Louis Torinon, âgé de 31 ans, s'approchèrent du trou de mine. Soudain une explosion se produisit.

Tous deux grièvement blessés par les éclats de pierres furent remontés et transportés d'urgence à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

Lefebvre dut subir l'amputation des deux poignets. Quant à son camarade Torinon, il porte à la tempe droite une forte blessure et de multiples contusions sur le corps.

L'état des deux mineurs est très grave et laisse peu d'espoir.

Le délégué mineur Guibert, appelé, a commencé son enquête afin de déterminer dans quelles circonstances ce terrible accident s'est produit.

Accident mortel à l'usine du Transvaal

A AUBY

Un accident dont les suites ont été mortelles s'est produit jeudi matin, vers dix heures, à l'usine de la Société Lorraine de Carbonisation.

Le jeune Prevost, âgé de treize ans et demi, était occupé dans la salle des courroies, lorsqu'il se trouva pris dans l'engrenage de la chaîne à godets. A ses appels, des ouvriers accoururent, mais quand ils le tirèrent de sa position, le malheureux avait les deux jambes broyées et le bas-ventre en bouillie.

Transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Douai, la victime y est morte hier à deux heures du matin, après d'horribles souffrances.

Il semble à première vue, que la responsabilité incombe à la direction de l'usine ; les enfants ne devant pas être affectés à certains postes comme celui qu'occupait le petit Prévost. Une enquête est d'ailleurs ouverte.

CONFUSION

Non, je ne confonds pas.

« Vous confondez, insistait ce matin, un républicain très bien placé pour être trompé par les intrigues de la préfecture.

— Il y a bien un docteur Cortyl, très réactionnaire, à Bailleul : ce n'est pas le directeur de l'Asile, c'est son frère. »

Pardon ! Je connais parfaitement M. le docteur Cortyl qui exerce à Bailleul, depuis une quarantaine d'années. Je sais aussi bien que personne quels sont ses sentiments intimes ; il a ce grand mérite, jamais il n'a joué au Janus. Ce que j'écris, de M. Cortyl, directeur de l'Asile, je le dis en toute connaissance de cause ; et, si l'on croit m'accabler en me montrant au bas d'une pétition pour la Croix, deux signatures de républicains, on se trompe étrangement. Je n'épouserai pas les faiblesses de mes amis et je répéterai encore, ce qu'eux-mêmes ont toujours hautement proclamé.

J'ai dit que M. Cortyl, *directeur de l'Asile des aliénées de Bailleul* s'est toujours montré nettement l'adversaire de la République ; j'ai dit qu'inquiemant il a frappé Omer Cuvelier pour le seul motif que cet économe était un ardent et fier républicain ; j'ai rappelé à ce sujet les démarches de M. Maxime Lecomte et l'intervention très active de M. Dron : grâce à eux, Omer Cuvelier occupe aujourd'hui dans l'administration dont M. Cortyl avait voulu le